

en permettant aux citoyens et sociétés canadiens d'accroître leurs revenus grâce à une industrie florissante de l'automobile, de ses éléments et accessoires.

D'autre part, on ne nous a pas dit alors qu'une des conséquences économiques de l'accord serait un déplacement considérable de la main-d'œuvre. Le chef du gouvernement en a parlé comme d'un problème transitoire de réadaptation pour les travailleurs en cause. Évidemment, ce qu'on entend par là, c'est le chômage. Le poste lui-même nous explique mieux ce qui en est, puisqu'on y trouve simplement le mot «chômeurs». En fait cette initiative du gouvernement a fait perdre leur emploi à des travailleurs.

Il est juste de dire, à mon avis, que le gouvernement ne le prévoyait pas. Si l'on peut croire ce que disent les journaux, même le distingué ministre qui représente la région de Windsor en a été étonné et il a immédiatement pris l'avion pour Windsor, afin de constater ce qui en était. A mon avis, c'est une autre leçon de choses qui nous montre la nécessité de préparer les mesures avec plus de minutie, en recueillant les données avec plus de soin et en se préoccupant davantage des conséquences économiques qu'elles peuvent entraîner. L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, nous avons eu d'autres exemples d'actions hâtives qui semblaient chercher à créer une impression favorable au lieu de résoudre un problème.

Loin de moi l'idée de prétendre que l'accord canado-américain sur les produits de l'automobile sera un échec. Comme je l'ai dit tantôt, j'espère que ce sera un succès et tous les Canadiens, j'en suis certain, partagent cet espoir. Mais ce que je voudrais bien savoir—et le leader du gouvernement, (l'honorable M. Connolly, Ottawa-Ouest) pourra peut-être nous renseigner là-dessus—c'est si le montant de 5 millions prévu à l'article 5c pour venir en aide aux travailleurs et qui devient en fait une prestation supplémentaire d'assurance-chômage pendant que les travailleurs sont en chômage provisoire, (j'espère) je me demande, dis-je, si c'est un montant définitif. Est-ce là tout l'argent que l'on compte dépenser par suite de cet accord pour venir en aide aux travailleurs de l'industrie de l'automobile?

J'espère que le leader voudra aussi nous donner plus de détails au sujet de l'autre article sur les prêts aux manufacturiers, qui figure comme poste L27c. Quel est le montant total de la dépense de deniers publics nécessaire pour mettre en œuvre l'accord sur l'automobile?

En outre, pourrait-il nous dire quel sera le montant total à déboursier avant que les goussets des Canadiens commencent à se ressentir des effets mirobolants qu'on nous annonce?

Une autre question que le public se pose sûrement et que j'entends partout où je vais est: quel effet cela aura-t-il pour le consommateur? Nous avons ici une mesure d'assistance aux constructeurs d'automobile et aux ouvriers de l'industrie automobile. Mais les consommateurs? Pourront-ils un jour acheter des automobiles à meilleur prix? Cette dépense considérable de deniers publics va-t-elle diminuer le prix des automobiles au Canada? C'est ce que le public aimerait savoir. On nous dit que la mesure va accroître la production en série d'automobiles et de pièces d'automobiles ainsi que le contenu canadien des voitures.

Ceux d'entre nous qui ont étudié l'économie se sont souvent fait dire que ce qui motive surtout la production en série, c'est l'avantage que constitue pour le consommateur un prix moins élevé. J'espère donc que lorsque le leader du gouvernement répondra, il nous renseignera sur cet aspect, ainsi que sur d'autres indications du coût total prévu de cet accord par rapport au crédit 5c qui concerne les ouvriers et au crédit L27c qui a trait à l'industrie.

L'honorable Lionel Choquette: Honorables sénateurs, je ne désire pas prendre la parole sur ce bill, mais je désire signaler au leader qu'il nous a dit que cette loi pourrait être appelée la Loi des subsides n° 6. Y a-t-il là, par hasard, une erreur? J'ai ici la version anglaise ainsi que la version française, et on semble avoir fait une correction.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): J'aurais dû dire la Loi des subsides n° 5. C'était une erreur. Excusez-moi.

Son Honneur le Président: Je dois informer les honorables sénateurs que si l'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) prend maintenant la parole, le débat sera clos.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, à mon avis, il ne me faudra que quelques minutes. Je remercie le sénateur Grosart des remarques qu'il a prononcées. Tout d'abord, il a dit que le gouvernement n'avait pas prévu les déplacements auxquels il sera pourvu grâce aux deniers affectés dans ce bill. Je signalerai que dans le communiqué du 15 février 1965, au moment où le ministre de l'Industrie a annoncé ce